



## **Report du cours d'inspecteur des incendies de niveau 1**

Date de publication : 15 février 2024  
MESC 24-0001

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Manitoba a adopté les modèles de codes nationaux du bâtiment, de la plomberie, de l'énergie et de la prévention des incendies de 2020. Le Collège de formation des secouristes du Manitoba travaille à l'adoption de la norme 1030 de la National Fire Protection Association, qui entrera en vigueur le 30 juin 2024. En raison de ces adoptions, le début du cours d'inspecteur des incendies de niveau 1, qui devait commencer le 1<sup>er</sup> avril 2024, a été reporté.

Le Collège de formation des secouristes du Manitoba comprend que ce cours est en forte demande et s'engage à offrir une formation de haute qualité qui reflète l'évolution du matériel, des tendances et des meilleures pratiques. Le cours d'inspecteur des incendies de niveau 1 a été provisoirement reprogrammé pour octobre 2024, et sera mis à jour pour refléter les changements apportés au Code de prévention des incendies et à la norme 1030 de la National Fire Protection Association.

Les étudiants qui se sont inscrits avec succès au cours du 1<sup>er</sup> avril 2024 n'auront pas à se réinscrire; la priorité sera donnée à ces étudiants pour les dates reprogrammées. Un courriel contenant ces informations a été envoyé aux étudiants concernés le 12 janvier 2024.

Le Collège de formation des secouristes du Manitoba fixera également des dates supplémentaires pour le cours d'inspecteur des incendies de niveau 1 afin de répondre à la forte demande. Le calendrier des cours 2024-2025 sera disponible au cours de l'été 2024 et de plus amples informations seront communiquées à ce moment-là.

Pour plus d'informations ou pour des demandes de renseignements, veuillez communiquer avec le Collège de formation des secouristes du Manitoba.

